

N^o 2

Mariage

entre Léon Louis

Eugène Dubray

et Albertin Séraphin

Maillard

Reconnaissance

d'enfant

7^{me} mai 1881

L. An mil huit cent quatre-vingt-un le samedi Sept mai à deux heures et demie de relevée, pardevant nous Jean Baptiste Sansier, maire, et officier de l'Etat civil de la commune de Thomassy canton de Marivier, arrondissement de L'ontoise, département de Seine et Oise. Ont comparu en la maison commune pour contracter mariage Messieurs Léon Louis Eugène Dubray, carrier, âgé de 37



Dix-huit ans auparavant domicilié à Sannois
 canton d'Argentanville (Sannois et Sannois) Gouel
 est né le vingt sept mai mil huit cent soixante
 deux, ainsi qu'il résulte de son acte de
 naissance qu'il nous a représenté, fils lé-
 gittime de défunt Louis Dubrion, en
 son vivant domicilié à son domicile à
 Sannois le premier septembre mil huit
 cent soixante-dix, ainsi que le constate son acte
 de décès qui nous a été produit et de dame
 Augustine Bernier Voyer, couturière, âgée
 de quarante deux ans, demeurant à Sannois,
 sa mère, ici présente et consentante, d'une part,
 et demoiselle Albertine Séraphine Maillard
 sans profession, âgée de vingt ans, demeurant à
 Moussy, où elle est née le trente et un
 mars mil huit cent soixante deux, ainsi qu'il
 résulte de son acte de naissance inscrit aux
 Registres mis sous nos yeux de l'état civil
 de cette commune, fille mineure de défunt
 François Félix Maillard, en son vivant
 journalier, décédé à son domicile à Moussy
 le vingt huit mars mil huit cent soixante
 dix sept, ainsi qu'il est constaté aux mêmes
 Registres et de Antoinette Clémentine
 Durieux, journalière, âgée de quarante-
 sept ans, demeurant à Moussy, sa mère
 ici présente et consentante, d'autre part ;
 Lesquels comparants nous ont requis de
 procéder à la célébration du mariage projeté
 entre eux et dont les publications ont été faites
 devant la porte d'entrée de notre maison commune
 et de celle de Sannois les dimanches dix sept
 et vingt quatre avril dernier, sans qu'aucune
 opposition ne nous ait été signifiée, non plus
 qu'à M. le Maire de Sannois, ainsi qu'il résulte
 du certificat de publication et de non opposition
 par lui délivré et à nous produit. A pris avec

avec la Déclaration faite par les personnes
présentes, de ce interpellées, qu'il n'a pas été
fait de contrat de mariage entre les futurs, et
après avoir donné lecture des pièces ci-dessus
mentionnées, lesquelles, paraphées par nous
et par la partie produisante resteront
annexes au présent acte, et au chapitre six
du Titre du Code civil intitulé Du mariage, avons
demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme; chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement avons
déclaré au nom de la loi que Monsieur Léon
Louis Eugène Dubray et mademoiselle
Albertine Seraphine Maillard sont
unus par le mariage. Et à l'instant même lesdits
époux Léon Louis Eugène Dubray et
Albertine Seraphine Maillard ont déclaré
qu'il existe de leur union naturelle un enfant
inscrit sur les registres de l'état civil de la
Commune de Moussey à la date du vingt
quatre juin mil huit cent quatre-vingt
deux sous les prénoms de Emile Henri lequel
ils reconnaissent pour leur fils, voulant que la
présente déclaration légitime sa naissance
et lui donne les mêmes droits que pourraient
avoir les enfants qui viendraient à naître
de leur union légitime. C'est ce qui dessus
fait publiquement, en présence, du côté de
l'époux des sieurs Louis Blaise Voyer, âgé
de soixante deux ans, cultivateur, demeurant
à Sannois, grand-père maternel de l'époux

32

à Cléophile Charpentier, âgé de vingt-huit ans, carrier, demeurant à Sannois, beau-frère de l'époux, et du côté de l'épouse, en présence de Jean Pierre Lacoffe, âgé de cinquante deux ans, Charretier, et Cyrille Durieux, âgé de quarante sept ans, cafetiers, tous deux demeurant à Moussey-enclou de l'épouse, lesquels temoins après qu'il a été donné lecture du présent acte ont signé avec nous et les parties contractantes et les mères de celles-ci, à l'exception de M. Voyer qui a déclaré ne savoir écrire ni signer.

Albertine Maillart

Leon Dubray A voyer

J Durieux Eugène Charpentier

Lacoffe

Durieux

Laurier